REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations:

CHAOUCHE Dalel donne procuration à CAPELA Marie-Pierre

Absents:

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote	
33	33	32	

Date de la convocation 21 avril 2016

> Date d'affichage 21 avril 2016

Objet de la délibération
Pôle services techniques —
Service de l'urbanisme —
Débat sur le projet
d'aménagement et de
développement durables
(PADD).

Le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 17 septembre 2015.

L'article L.151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Après l'établissement d'un diagnostic territorial présentant la situation de la commune dans les domaines démographique, économique, agricole, d'habitat et d'équipements notamment et la réalisation de l'état initial de l'environnement, un PADD provisoire a été défini. Il a été soumis à l'avis des personnes publiques associées. Il a également fait l'objet d'une concertation auprès de la population au travers d'une réunion publique qui s'est tenue le 23 février 2016.

Le PADD, soumis à débat en conseil municipal, en application des dispositions de l'article Le 153-12 du Côde de l'urbanisme, n'est pas définitif; il pourra être complété et amendé jusqu'à l'approbation du plan local d'urbanisme, le cas échéant. Ce document s'articule autour de trois grandes orientations stratégiques:

- Orientation 1: Valoriser la campagne solliès-pontoise,
- Orientation 2 : Révéler le centre ancien au cœur d'un territoire équilibré et durable : une politique active de l'habitat,
- Orientation 3 : Promouvoir l'économie et l'emploi à toutes les échelles.

Chacune de ces orientations générales se décline en différents objectifs présentés dans le PADD ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales.

La délibération n'est pas soumise à un vote.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **Dit** que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

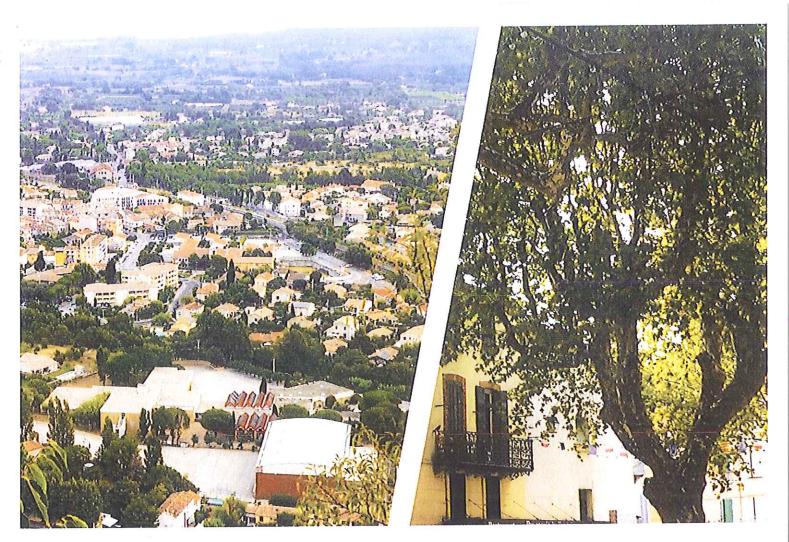
> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 0 3 MA VIII et publication ou notification du

\$010

(Var)

SMI





PLU SOLLIÈS-PONT

PADD (18/03/2016)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT

DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT

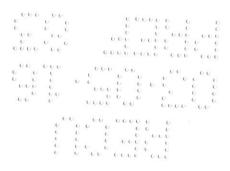
PATRIMOINE

ÉCONOMIE



Sommaire

Sommaire
Chapitre 1 : Préambule
I. Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?
II. Les piliers de l'urbanisme durable
III. Les fondements du projet de territoire
Erreur ! Signet non défini
Chapitre 2 :
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables10
Orientation1 :10
Valoriser la campagne solliès-pontoise
Orientation 2:12
Révéler le centre ancien au cœur d'un territoire équilibré et durable : une politique active de l'habita
Orientation 3: Promouvoir l'économie et l'emploi à toutes les échelles
Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain



Préambule



Chapitre 1 : Préambule

I. Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial à long terme, vision pouvant être complétée par des orientations ou prescriptions plus opérationnelles, incarnations de l'engagement de la commune pour son accomplissement.

Le PADD est une pièce obligatoire du PLU qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Il est imposé par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000. Les lois Grenelle 1 et 2 et ALUR ont élargi son champ d'application au regard des principes du développement durable en matière d'équipement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques...

Si le PADD n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme, le règlement et les orientations d'aménagement doivent être cohérents avec celui-ci.

II. Les piliers de l'urbanisme durable

La révision du PLU s'inscrit dans un cadre réglementaire renouvelé, notamment par les lois Grenelle 1 et 2 (2009 et 2010) et la loi ALUR (2014).

Le PADD a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir. Il sera le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces du dossier de PLU.

Les orientations du PADD, qui traduisent le projet de territoire de Solliès-Pont, doivent aborder les thèmes centraux qui fondent les principes du développement durable dans le domaine de l'urbanisme :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.
- La diversification des aménagements futurs en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des bescins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du solvet du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des

milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

III. Les fondements du projet de territoire

Délimitée par les massifs boisés à l'Est et au Nord, la vallée du Gapeau à l'Ouest, la commune a conservé, dans les choix de développement, un certain équilibre dynamique respectueux des fonctionnements et des usages de chacun des espaces, préservant la richesse et la diversité paysagère et environnementale. Au-delà de la protection de la campagne solliès-pontoise, la révision du PLU est l'occasion de valoriser la trame verte et bleue qui maille le territoire.

La redynamisation du centre-ville est l'un des enjeux du territoire, afin de conserver cette polarité historique de proximité en tant que lieu vivant et structurant du territoire. Cette volonté s'inscrit dans une dynamique globale de durabilité qui vise à renforcer un centre-ville intégrateur des éléments constitutifs du fonctionnement du territoire (habitat, équipements, commerces de proximité, espaces publics, stationnement, ...) en un tout cohérent qui renforce les ancrages identitaires des habitants au territoire, limite la dépendance aux énergies fossiles et favorise la création de liens sociaux.

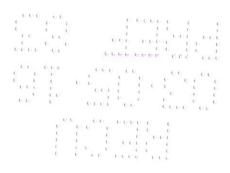
Le maintien et le déploiement de la diversité en termes d'activité économique et d'emploi est garant d'un développement durable du territoire.

Dans le cadre de ce projet de territoire, trois orientations sont retenues :

Orientation 1 : Valoriser la campagne solliès-pontoise

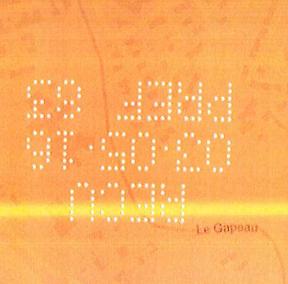
Orientation 2 : Révéler le centre ancien au cœur d'un territoire équilibré et durable : une politique active de l'habitat

Orientation 3 : Promouvoir l'économie et l'emploi à toutes les échelles



2

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Chapitre 2 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientation1 : Valoriser la campagne solliès-pontoise

Le vaste territoire dans lequel s'inscrit la commune est encadré par de grands ensembles paysagers (massifs boisés au Nord-Ouest et à l'Est, vallée du Gapeau au sud et plaine agricole) dont les richesses écologiques et paysagères sont identifiées (ZNIEFF, ..). Ces espaces naturels qui contribuent à l'équilibre entre la zone urbaine et le territoire sont néanmoins sensibles, fragilisés notamment par le mitage dans la plaine agricole et en lisière des espaces boisés et de déprise agricole. Le fragile équilibre de la campagne Solliès-Pontoise est donc à préserver en respectant la diversité, la richesse et l'originalité de son patrimoine naturel et agricole :

- Protéger les grands ensembles naturels et agricoles, porteurs de biodiversité écologique et paysagère (objectif 1)

Le vaste territoire dans lequel s'inscrit la commune est complexe et diversifié. Il est constitué de grands ensembles naturels (massif boisés, paysage de restanques..) et agricoles (plaine agricole, vallée du Gapeau) qui forment des unités paysagères cohérentes. Ces ensembles et leurs articulations doivent être protégés afin de préserver la richesse écologique et paysagère dont ils sont porteurs.

- Révéler la qualité paysagère (objectif 2)

La qualité paysagère de la commune témoigne du dialogue historique entre les habitants et leur territoire. Cette composition paysagère s'articulant autour des éléments géomorphologiques, mais aussi autour des éléments de paysage façonnés par l'Homme (réseau d'irrigation, restanques, ordonnancement de la trame agricole, parcelles viticoles, ...) est à mettre en valeur par la préservation des vues sur les grands paysages et la valorisation des entrées du territoire.

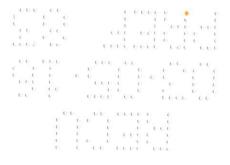
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti (objectif 3)

Les paysages solliès-pontois sont jalonnés par le patrimoine bâti, à la fois dans les zones urbaines et notamment le centre ancien, mais rythmant également la campagne. La préservation et la valorisation de ce patrimoine sera de nature à renforcer l'identité culturelle et paysagère.

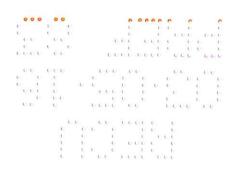
- Protéger les habitants des risques et des nuisances (objectif 4)

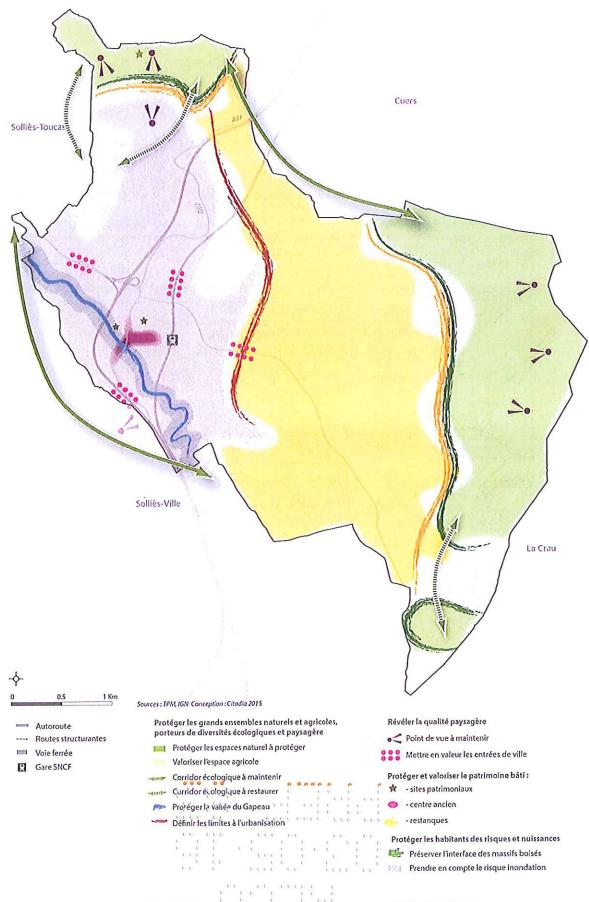
Porteur de richesses écologiques et paysagères, ce territoire est néanmoins soumis à différents risques et nuisances. Ces risques sont d'une part liés à l'interpénétration entre les éléments constitutifs du territoire (massifs boisés, Gapeau, ...) et l'implantation humaine, mais sont également directement liés aux activités humaines (transport de matières dangereuses,...). Des nuisances liées aux infrastructures routières majeures impactent également les espaces traversés.

OBJECTIF	ACTION	MISE EN OEUVRE
Objectif 1 : Protéger les grands ensembles naturels et agricoles, porteurs de diversités écologique et paysagère	Protéger les reliefs boisés, dominant la plaine	 Protéger le front calcaire et les paysages de restanques au Nord-Ouest Protéger les crêtes boisées des Ruscats et des Pousselons
	Protéger la plaine agricole, composante essentielle du paysage	 Stopper le mitage des espaces agricoles Conforter la définition de limites claires à l'urbanisation Favoriser le maintien de la diversité d'ambiances paysagères (paysages ouverts, structure bocagère, etc.)
	Protéger la vallée du Gapeau	 Pérenniser la continuité du corridor aquatique que constitue le Gapeau Protéger la ripisylve le long du Gapeau, pour son rôle dans le maintien des berges et sa fonction d'habitat pour de nombreuses espèces d'oiseaux Protéger le fond de vallée, composé d'une mosaïque de prairies, jardins, vergers, etc., favorable à la biodiversité
	Maintenir et restaurer les connexions écologiques	 Maintenir une connexion entre les ensembles boisés (le Collet de Rigaud, les Maravals) Prolonger la trame verte urbaine en identifiant les espaces de verdure dans les parties urbanisées, en favorisant la diffusion de la nature en ville, etc
	Protéger et valoriser les ressources naturelles	 Les ressources agricoles : poursuivre le projet de pôle arboricole autour de la filière de la Figue La filière bois énergie ?
Objectif 2 : Révéler la qualité paysagère	Maintenir les vues sur les grands paysages	 Préserver et mettre en valeur les vues réciproques, depuis les points hauts (Saint Christine, les Pousselons) et la plaine agricole Protéger les co-visibilités entre espaces urbains et espaces naturels, en prenant en compte notamment le relief dans la localisation des nouvelles implantions
	Mettre en valeur les entrées du territoire	 Mettre en valeur les séquences paysagères le long de l'autoroute (vallée du Gapeau, vues sur la ville, paysages agricoles à l'entrée Nord,) Inscrire un objectif de requalification paysagère de la zone commerciale de la Poulasse et notamment l'interface avec l'autoroute (vitrine) et la ville Accompagner la mise en place d'un RLP



OBJECTIF	ACTION	MISE EN OEUVRE
Objectif 3 : Protéger et valoriser	le patrimoine bâti	 Identifier les éléments de patrimoine emblématiques (château, chapelle Saint Christine, oppidum, etc.), témoins de la ruralité de la commune (bastides dans la plaine agricole) et vernaculaires (four à cade, lavoirs, etc.) Favoriser et accompagner la réhabilitation de ce patrimoine Protéger et mettre en valeur les restanques
Objectif 4 : Protéger les habitants des risques et des nuisances	Protéger les habitants et les biens des risques, naturels et technologiques	 Prendre en compte les risques d'inondation, notamment en: Préservant les champs d'expansion des crues de la vallée du Gapeau, de façon à ne pas aggraver le risque en aval du cours d'eau Interdisant les nouvelles constructions dans les secteurs d'aléa fort prenant en compte le risque connu dans le cadre des aménagements Maîtriser les risques d'inondations par ruissellement des eaux pluviales: en limitant l'imperméabilisation des zones urbanisées (maintien aménagement bassins de rétention, noues, etc.) dans le cadre d'opérations d'aménagement et; en renforçant les obligations de rétention des eaux pluviales dans les espaces privés Prendre en compte le risque de feux de forêt, en particulier par la mise en œuvre d'une interface entre les quartiers et les massifs boisés et en renforçant les obligations de dessertes dans ces espaces. Prendre en compte le risque lié au transport de matières dangereuses (A57)
	Protéger les habitants des nuisances	Veiller au respect des prescriptions d'isolement acoustique le long de l'A57 et de la RD 554





Orientation 1 - Valoriser la campagne solliès-pontoise

Orientation 2 : Révéler le centre ancien au cœur d'un territoire équilibré et durable : une politique active de l'habitat

Disposant de nombreux atouts (notamment un cadre paysager de qualité et une desserte rapide par l'autoroute) et bénéficiant de la proximité des bassins d'emplois toulonnais et hyérois, Solliès-Pont est attractive. Le développement des quartiers pavillonnaires s'est pourtant réalisé au détriment du centre ancien qui a peu à peu perdu de sa vitalité : paupérisation, développement de la vacance, dévalorisation par la traversée en voiture, fragilisation des commerces dont l'étalement est peu propice à leur maintien, etc.

Au cours des dernières années, les efforts concentrés sur les aménagements d'espaces publics, l'amélioration des équipements avec notamment le réinvestissement du château, les réflexions portées sur la desserte du centre-ville, etc. amorcent une nouvelle dynamique. De même, la réalisation de programmes immobiliers à proximité et en centre-ville ainsi que l'opération programmée d'amélioration de l'habitat participent à son renouveau. Cet élan doit être confirmé.

- Maîtriser et organiser le développement urbain (objectif 1)

Alors que la population a triplé en l'espace de quarante ans, modifiant profondément la physionomie de la commune, le choix d'une croissance démographique raisonnée est celui qui permettra de poursuivre un accueil de population respectueux des équilibres fonctionnels et sociaux du territoire. La limitation de l'étalement urbain et la densification des zones urbaines par une consommation foncière économe dans les différents projets résidentiels ou économiques sont les outils à mobiliser dans ce processus d'accueil afin de s'inscrire dans un projet de développement soutenable à long terme.

- Poursuivre la diversification de l'offre de logements (objectif 2)

L'habitat est une préoccupation centrale pour la commune. Pendant longtemps, l'offre de logements 'est concentrée sur le modèle de la maison individuelle. Elle doit être rééquilibrée afin de créer une offre diversifiée, notamment en poursuivant la création de logements locatifs sociaux. De plus, la réhabilitation des logements en centre-ville participe sa redynamisation.

- Révéler la centralité, entre le château et le Gapeau (objectif 3)

Réveiller l'attractivité du centre suppose de jouer sur les différents leviers de nature à l'animer et lui redonner son rôle de pôle à l'échelle communale : un centre habité, un centre facile d'accès, un centre embellit, un centre commerçant, etc.

La concentration de la redynamisation des commerces de proximité sur un périmètre cohérent et efficace (partie Nord de la rue de la République) ainsi qu'une meilleure intégration paysagère et fonctionnelle du Gapeau traversant le centre-ville ainsi que du Château contribuerait à conforter la visibilité et l'aménité d'une centralité réaffirmée.

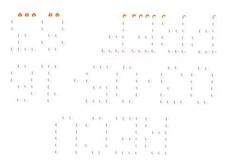
- Améliorer les mobilités (objectif 4)°

La question des mobilités est prégnante pour le territoire à toutes les échelles : de la difficulté d'accès ou de contournement du centre ville pour les véhicules à l'insuffisance de continuité des cheminements doux.

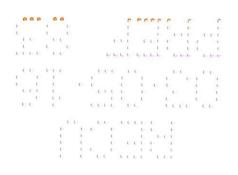
- Assurer une offre d'équipements adaptée aux besoins (objectif 5)

Accueillir de nouveaux habitants induit une nécessaire adaptation de l'offre d'équipements, qui prend également en compte le vieillissement des infrastructures existantes et l'évolution des besoins. La couverture numérique du territoire est l'un de ces aspects sur lequel la commune doit concentrer ses efforts.

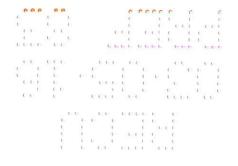
- Promouvoir la qualité du cadre de vie, refuser la banalisation des quartiers (objectif 6)
 La qualité du cadre de vie est liée au maintien de la diversité des ambiances urbaines et paysagères, mettant en valeur les éléments patrimoniaux (centre et hameaux anciens, ..) mais aussi à la qualité des espaces publics et de la trame verte présente dans l'enveloppe urbaine.
- Promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (objectif 7)
 Inscrire le territoire dans la transition énergétique, c'est aussi promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique des modes de vie (transports, consommation, ..) comme celle du parc bâti public et privé. L'intégration plus fréquente des énergies renouvelables dans ce parc bâti existant ou en projet permet de tendre vers cet objectif.



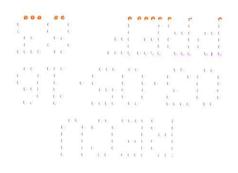
OBJECTIF	ACTION	MISE EN OEUVRE
Objectif 1 : Maîtriser et organiser le développement urbain	15 000 habitants à hori - Mobiliser en priorité les - Aménager la zone des	potentialités foncières à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
Objectif 2 : Poursuivre la diversification de l'offre de logements	toutes les populations (- Développer une offre e	ements (typologie, localisation) répondant aux besoins de familles, personnes vieillissantes) n logement en faveur des jeunes actifs ions de logements en mixité sociale
Objectif 3 : Révéler la centralité, entre le château et le Gapeau	Affirmer la vocation commerciale du centre-ville	 Favoriser le regroupement des commerces et services en priorité entre le château et le Gapeau Recréer une synergie commerciale, en recentrant notamment le périmètre de diversité commerciale Proposer une offre commerciale de proximité, complémentaire à celle des zones commerciales (étude FISAC)
	Aménager un accès facile au centre	 Mettre en place un bouclage de la desserte du centreville, les espaces de stationnement et la gare Marquer l'entrée du centre ancien par la mise en valeur: de l'entrée du centre-ville en amont du Château (traitement paysager de de l'avenue de la 9 Dic et de la rue de la République comme entrées urbaines) du carrefour de la rue de la République et de l'avenue de la Liberté de façon à identifier l'entrée du centre ancien où la primauté est donnée aux piétons et diriger les automobilistes vers les parkings et la voie de contournement future à l'Est Redonner la primauté au piéton dans le centre

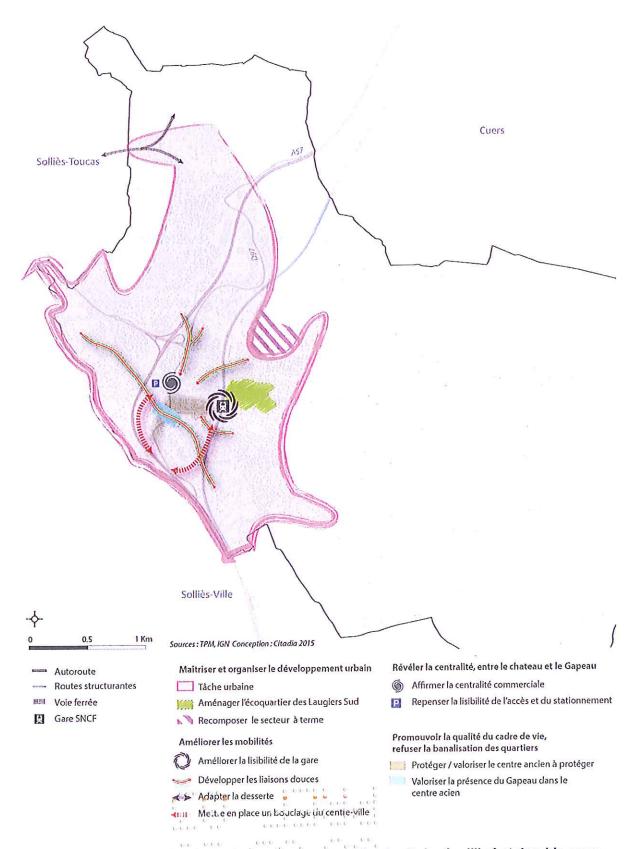


OBJECTIF	ACTION	MISE EN OEUVRE
Objectif 4 : Améliorer les mobilités	(Ré)organiser les stationnements	 Identifier des stationnements pour les habitants du centre, des stationnements pour les usagers et visiteurs Rendre plus lisibles et plus efficaces les différentes aires de stationnement (aménagement des accès, signalétique, etc.) Faire du parking Rezzonico le parking d'accès au centre-ville et inciter à s'y stationner plutôt qu'à s'engager dans le centre en voiture
	Favoriser l'usage des transports en commun (en lien avec le PDU)	 Améliorer la lisibilité de la gare ferroviaire et les liaisons avec le centre-ville, les quartiers et la zone d'activités Développer des aires de covoiturages identifiées et bien positionnées (à proximité du centre-ville, de la gare, d'un échangeur,)
	Faciliter et sécuriser les modes doux, tant pour les déplacements quotidiens que pour les loisirs	 Développer les liaisons douces, des quartiers périphériques vers le centre Développer des continuités piétonnes en reliant des impasses S'appuyer autant que possible sur la trame verte et bleue pour développer les mobilités douces
	Améliorer et sécuriser les infrastructures	 Retrouver des connexions à l'échelle des quartiers et vers le centre-ville Adapter la desserte de Sainte Christine / Le Collet de Rigaud
Objectif 5 : Assurer une offre d'équipements adaptée aux besoins	Adapter l'offre d'équipements de proximité et de rayonnement intercommunal	 Aménager, réhabiliter et adapter les équipements de proximité Valoriser des espaces verts de quartiers Conforter les équipements d'intérêt intercommunal
	Assurer l'adéquation de la desserte par les réseaux et notamment de la desserte numérique	- Anticiper la desserte par la fibre optique, par une programmation en amont de la desserte très haut débit des nouvelles opérations de construction et d'aménagement



OBJECTIF	ACTION	MISE EN OEUVRE
Objectif 6 : Promouvoir la qualité du cadre de vie, refuser la banalisation des quartiers	Poursuivre l'embellissement des espaces publics	 Mettre en place une charte, un référentiel autour de règles simples –cohérence et limitation des types de mobilier urbain, de matériaux pour des espaces publics plus lisibles et mieux partagés Mettre autant que possible l'accent sur le lien au Gapeau
	Poursuivre la mise en valeur du centre et des hameaux anciens	 Protéger les formes urbaines caractéristiques Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Accompagner les interventions sur le bâti existant, assurer l'insertion des nouvelles opérations Sensibiliser les habitants à la qualité patrimoniale
	Valoriser les ambiances paysagères	 Préserver une trame verte dans le centre-ville et les quartiers (parcs et jardins, arbres remarquables, etc.) Maintenir le caractère rural des voies desservant les différents secteurs : adapter les voies de desserte (élargissements, sécurisation de carrefours, etc.) en veillant à leur requalification paysagère
Objectif 7 : Promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables		 Aménager l'éco-quartiers Les Laugiers Sud Favoriser une moindre consommation énergétique (déplacements doux, efficacité énergétique des bâtiments, etc.) Favoriser le recours aux énergies renouvelables tout en veillant à l'intégration des dispositifs, en particulier sur le bâti ancien Un bilan énergétique des bâtiments publics? La production de bois de chauffe (en lien avec l'orientation 1)?





Orientation 2 – Révéler le centre ancien au cœur d'un territoire équilibré et durable : une politique active de l'habitat

Orientation 3 : Promouvoir l'économie et l'emploi à toutes les échelles

L'ancrage et le développement des activités économiques et de l'emploi sur le territoire sont garants d'un dynamisme économique communal. Le maintien et le déploiement d'activités diversifiées sont le gage d'un développement durable du territoire.

- Soutenir l'économie agricole (objectif 1)

L'économie agricole est un élément majeur pour la richesse paysagère, écologique et économique solliès-pontoise. En effet, l'identité communale s'est structurée autour de cette activité et notamment autour de certaines cultures spécifiques, à la fois fortement identitaires et à valeur ajoutée importante (figue de Solliès-Pont protégé par AOC, ...). La valorisation de la production locale et par-delà de l'importance de cette activité pour le territoire est nécessaire, afin de lutter contre la déprise agricole et ses impacts sur l'équilibre et la durabilité du territoire.

 Accompagner le développement de la zone d'activités, pour un urbanisme commercial durable (objectif 2)

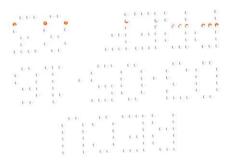
La zone d'activité « La Poulasse » est l'une des composantes structurantes du territoire, mais son fonctionnement doit être amélioré par une requalification et une réorganisation. Le développement de ce pôle économique majeur dans une logique de durabilité est nécessaire afin d'assurer une pérennité du dynamisme économique ainsi qu'une cohérence avec le tissu urbain.

- Promouvoir le tourisme « vert » (objectif 3)

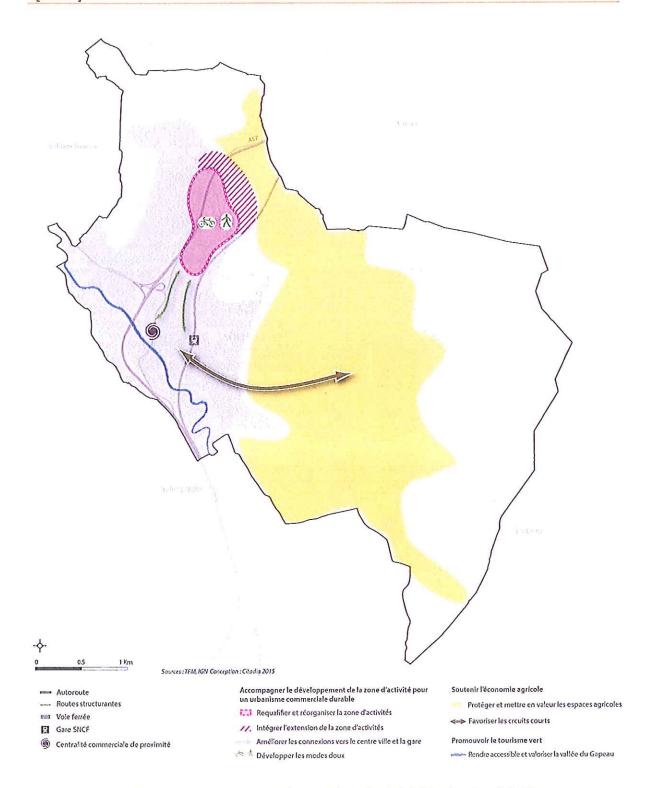
Malgré les atouts patrimoniaux matériels et immatériels de la commune, le volet tourisme de l'économie y est peu développé. Le positionnement de Solliès-Pont et ses qualités paysagères, patrimoniales, agricoles, ou encore sa dynamique culturelle permettent de proposer une offre touristique complémentaire au tourisme balnéaire. Le développement d'une offre adaptée (hébergement, cheminements doux, ...) à un tourisme respectueux du territoire et de ses habitants peut permettre une diversification des sources communales de revenus.

Renforcer la centralité commerciale (objectif 4)

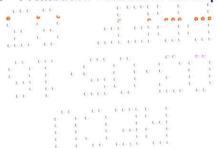
Les choix en matière de renouvellement de l'habitat urbain, initié par les projets récents, et conforté par l'orientation 2 ont pour objectif d'accueillir des actifs en centre-ville. Retrouver la dynamique commerciale du centre-ville repose sur l'excellence des commerces au plus près des consommateurs.



OBJECTIF	ACTION	MISE EN OEUVRE
Objectif 1 : Soutenir I	l'économie agricole	 Promouvoir la qualité des productions agricoles locales, et en premier lieu la production de figue confortée par la coopérative (AOC « Figue de Solliès », "Côtes de Provence" et "Huile de Provence", IGP "Miel de Provence")
		- Permettre l'implantation de nouvelles exploitations participant à la diversification des productions agricoles et confortant les productions existantes
		- Favoriser la production locale et la distribution en circuit court pour l'alimentation des besoins locaux (marché, coopérative, magasin de produits fermiers?, etc.)
		- Permettre la reconquête agricole des espaces en friches
		- Favoriser la diversification des exploitations
Objectif 2 : Accompagner le développement de	Requalifier et réorganiser la zone commerciale de la	 Accompagner le renouvellement de l'offre commerciale et intégrer l'extension de la zone d'activités vers l'Est
la zone d'activités, Poulasse pour un urbanisme	Poulasse	Anticiper les évolutions futures, identifier les espaces mutables (en lien avec l'étude CCI)
commercial durable		- Encourager le renouvellement architectural et paysager de la zone commerciale de La Poulasse
		- Améliorer la desserte par les transports en commun (en lien avec le PDU), et la liaison à la gare
		- Repenser le stationnement (mutualisation)
		- Développer les modes doux de déplacements à l'intérieur de la zone
Objectif 3 : Promouvoir le tourisme « vert »	Favoriser le développement de l'hébergement touristique de qualité	 Favoriser le développement de l'hébergement touristique de qualité et de l'agro-tourisme par la diversification des fonctions des bâtisses agricoles
	Aménager des parcours en modes doux pour permettre	 Identifier les parcours de découverte (vélo, pédestre, équestre) permettant de découvrir le patrimoine, les grands paysages (points de vue)
	la découverte du territoire	 Rendre accessible la vallée du Gapeau en respectant le site: mise en place d'un cheminement pédestre continu, identification d'espaces dédiés aux loisirs, au tourisme
		 Mettre en valeur l'inscription de Solliès-Pont dans les circuits de cyclotourisme du département : bandes multi-fonctionnelles, halte vélo ?
Objectif 4 : Renforcer	a centralité commerciale	- Permettre et inciter au regroupement des commerces, notemment en définissant un périmètre de diversité commerciale pertinent
		Proposa: une offre commerciale de proximité, complémentaire à celle des zones commerciales (étude FIÇAC)
	000 0000	



Orientation 3 - Promouvoir l'économie et l'emploi à toutes les échelles



Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

La réduction des réserves foncières destinées à être urbanisées ne constitue pas à elle seule un objectif viable sur le long terme pour répondre aux besoins de la collectivité et des citoyens en termes d'habitat, d'activités et d'équipements. La réduction de la consommation d'espace doit nécessairement s'intégrer à une politique plus vaste d'utilisation raisonnée et réfléchie de l'espace.

Pour cela, le présent PLU, fort des orientations déclinées précédemment et des conséquences de la dilatation de la tâche urbaine, entend d'une part optimiser les espaces déjà urbanisés et le potentiel de greffe urbaine et d'autre part réduire la consommation d'espace hors de l'enveloppe urbaine.

Privilégier les potentialités de renouvellement urbain à l'étalement urbain

La configuration actuelle de la ville offre des espaces encore libres au cœur du tissu urbain mais aussi des espaces sous utilisés, des espaces en friches et des bâtiments vacants. Si certains quartiers, par leur éloignement du centre, la faible qualité de leur desserte ou leur typologie même sont à préserver d'une densification inadaptée, d'autres secteurs, particulièrement le centre-ville et sa périphérie, sont propices au renouvellement urbain.

Ainsi, ce sont :

- des sites de renouvellement urbain qui sont identifiés au cœur de la ville ;
- des espaces possibles à aménager, non pas en extension nouvelle de l'urbanisation mais en comblement d'espaces libres encerclés par les développements récents (Les Laugiers Sud (environ 8 ha) et à recomposer (Les Laugiers Nord, moins de 20 ha);
- un potentiel lié au comblement et à la densification des espaces libres au cœur des parties urbanisées.

L'urbanisation des dernières décennies a dessiné les limites de la ville qu'il s'agit aujourd'hui de conforter.

Le seul site en extension est celui de la zone d'activités de la Poulasse, dont le projet d'extension est en cours (Sous les Anduès : 31 ha). La nouvelle limite urbaine est affirmée par une coupure d'urbanisation protégée au titre des espaces agricoles.

Poursuivre une moindre consommation d'espace par logement

De façon complémentaire aux objectifs qualitatifs et quantitatifs précédents, la moindre consommation d'espace repose également sur les choix suivants :

- des densités de 50 logements à l'hectare pour les opérations d'habitat collectif,
 30 logements à l'hectare pour les opérations d'habitat groupé et 15 logements à l'hectare pour l'habitat individuel;
- une réduction d'environ (à préciser) des superficies constructibles totales par rapport au PLU de 2012.